

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Je souhaite compléter la présentation du budget, voté le 24 mars dernier à l'unanimité par quelques éléments explicatifs.

Nous avons souhaité sécuriser le budget de fonctionnement avec une estimation raisonnable des recettes, basée sur les réalisations de 2021 et sur la loi de finance 2022.

La baisse des dotations de l'état aux communes qui se poursuit depuis plusieurs années nous a amenés à augmenter la taxe foncière sur le foncier bâti, afin de maintenir des finances saines. La réalisation de projets communaux en dépend, d'autant plus que nous devons faire face à l'inflation, donc à l'augmentation du coût des matériaux et que nous devons répondre aux injonctions de l'état, type décret tertiaire, qui nous amènent notamment à investir dans la rénovation des bâtiments communaux. De plus, pour répondre à des besoins croissants de sécurité, nous avons fait le choix de recruter un policier municipal ce qui explique l'augmentation de la masse salariale.

Nous avons voté un budget d'investissement en suréquilibre afin de pouvoir réaliser des projets en 2022 tels que le changement de la chaudière de l'école, la pose de toilettes publiques ou le renouvellement du véhicule utilisé par le personnel communal mais aussi pour lancer des études nécessaires à la préparation des projets pour les années futures tels que la sécurisation des déplacements, l'aménagement de la maison des Vergers au centre village, la rénovation énergétique des bâtiments communaux et le parking de la mairie.

Je terminerai en précisant, mais en est-il vraiment besoin, que le contexte international et les rapports des scientifiques rebattent les cartes et nous incitent à une gestion encore plus prudente dans le but de préserver la meilleure qualité de vie possible pour les habitants de notre commune.

Nadine Reux, maire

Nadine Reux

Le budget communal

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année **un document qui présente de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et des recettes** prévues au cours de l'exercice budgétaire, il s'agit du budget primitif.

Ce budget, préparé par l'exécutif **doit être voté en conseil municipal**, au plus tard en avril de l'année de l'exercice budgétaire.

Il est un acte de prévision et d'autorisation.

Acte de prévision car il est une projection des recettes à encaisser et des dépenses à effectuer. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Acte d'autorisation car il s'agit de l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Budget Primitif 2022 de la commune de Charnècles

Section Fonctionnement

1 046 500 €



Section Investissement

705 861 €

La section de fonctionnement...

... regroupe les **dépenses et recettes** nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges de personnel, électricité, eau, intérêts de la dette...

Recettes

	Réalisé 2021	Budget 2022
Impôts et Taxes Taxes foncières... 	811 290 €	827 000 €
Dotations, participations Dotation forfaitaire État, Dot. Solidarité Rurale... 	98 629 €	94 200 €
Produits des services du domaine Redevances pylônes... 	80 279 €	80 800 €
Produits autres, exceptionnels et atténuations de charges 	44 504 €	24 500 €
Excédent reporté 	-	20 000 €
Total des Recettes de fonctionnement	1 034 702 €	1 046 500 €

Dépenses

	Réalisé 2021	Budget 2022
Charges à caractère général Électricité, combustibles, fournitures... 	209 744 €	271 300 €
Charges de personnel Salaires des employés communaux... 	437 828 €	461 800 €
Autres charges Redevance incendie, subventions... 	126 590 €	131 097 €
Charges financières Intérêts des emprunts 	23 298 €	22 000 €
Charges exceptionnelles / péréquation Sinistres... 	4 736 €	8 000 €
Dotation aux amortissements 	61 885 €	57 600 €
Total des dépenses de fonctionnement	864 081 €	951 797 €
Capacité d'autofinancement (excédent de fonctionnement)		94 703 €
Total dépenses + capacité d'autofinancement		1 046 500 €

La section d'investissement...

... recense les **dépenses** qui créent de la valeur patrimoniale. Les projets d'investissements peuvent être de taille variable : achat ou rénovation de patrimoine immobilier, installations de petits équipements publics...

Les **recettes** de cette section proviennent de fonds propres, de subventions, d'emprunts ...

Dépenses

Budget 2022

Études : maison des vergers, parking mairie, sécurisation des déplacements, études thermiques des bâtiments communaux ...

110 000 €

Agencements : aménagement cimetière, toilettes publiques, aménagement paysager ...

78 180 €

Bâtiments communaux : aménagement local technique, restauration patrimoine historique, travaux installation chaudière à granulés, étanchéité mairie ...

105 510 €

Voirie : gestion des eaux pluviales, divers travaux de voirie ...

20 000 €

Véhicules communaux : remplacement véhicule léger par véhicule écoresponsable

37 000 €

Mobilier : changement des panneaux d'affichage libre, petit mobilier urbain, plan du village, ordinateurs école et local technique, second défibrillateur, hygiène canine ...

40 500 €

Titres et Participations : entrée au capital de la société Forestener

2 500 €

Reste à réaliser (dépenses engagées fin 2021) : tracteur, VPI école, travaux local technique

206 314 €

Provisions sur foncier

62 857 €

Emprunt

43 000 €

Total des dépenses d'investissement

705 861 €

Recettes

Budget 2022

Total des recettes d'investissement
(Fonds propres, subvention déjà notifiée, FCTVA)

827 454 €

Compte administratif 2021

Le compte administratif reprend toutes les recettes et dépenses de l'année écoulée, et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs .

Pour 2021, il s'est établi comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	378408.91 €	1034702.09€
DEPENSES	348235.84 €	864081.83 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	30173.07 €	170620.26 €
RESULTAT REPORTE	393498.09 €	10000.00 €
TOTAL EXCEDENT	423671.16 €	180620.26 €

L'excédent de fonctionnement dégagé a permis de basculer 160 620 euros dans la section d'investissement du budget prévisionnel 2022. Cela permet d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune de Charnècles pour la réalisation des projets d'investissement.

Les 20 000 euros restant de l'excédent 2021 seront reportés en section de fonctionnement pour 2022.

Appel à la solidarité—accueil de réfugiés ukrainiens

La commune envisage, afin d'être solidaire avec le peuple ukrainien, de mettre à disposition l'ancien appartement d'institutrice au-dessus de l'école.

A ce jour plus de 4,6 millions d'Ukrainiens ont dû quitter leur pays. Des familles cherchent donc des lieux d'accueil pour les mois à venir.

Afin de préparer cet appartement, actuellement vide de mobilier, nous faisons appel à votre générosité pour des dons (et non des prêts, trop compliqués à gérer dans la durée) de meubles et fournitures d'équipement.

Une liste des objets recherchés est disponible ici : https://webquest.fr/?m=117921_equipement-logement-accueil-refugies (lien disponible sur le site internet de la commune). Vous pourrez ainsi directement nous faire connaître ce que vous pourriez mettre à disposition.

Nous vous demanderons en complément des photos des objets, à nous transmettre par mail, qui nous servirons à organiser les dons. Nous pourrions alors vous contacter pour planifier la récupération.

Enfin, pour les personnes qui souhaitent proposer de la nourriture ou des produits d'entretien, une seconde demande sera faite ultérieurement, une fois l'appartement occupé.



Agenda

- **24 avril** : Élections présidentielles—2ème tour (mairie)
- **28 avril** : Représentation théâtrale de Charnècles Loisirs au profit du CCAS de Charnècles (15h00 au gymnase)
- **29-30 avril** : Représentations théâtrales de Charnècles Loisirs (20h30 au gymnase)
« La Diva du sofa » de Angélique SUTTY. 8 € (gratuit - de 12 ans)
- **8 mai** : Célébration en mémoire de la fin de la seconde guerre mondiale et de ses combattants (10h30 au cimetière)
- **15 mai** : Vide-greniers du sou des écoles (stade)
- **21-22 mai** : Printemps des cimetières

Contacts

- **Service périscolaire** : scolaire@ville-charnecles.fr
- **Urbanisme** : urbanisme@ville-charnecles.fr
- **CCAS** : ccas@ville-charnecles.fr

Horaires d'ouverture au public de la mairie (en orange, accueil téléphonique uniquement)

Lundi, mercredi et jeudi : 9h00 - 11h30
Lundi, jeudi : 14h30 - 16h30
Accueil mairie : 04.76.91.07.29 - accueil@ville-charnecles.fr